

Groupe de travail Loire-Bretagne Plantes envahissantes

Compte Rendu de la Réunion du 2 Avril 2008

Ordre du jour/Sommaire

1. Validation du compte-rendu du 28 nov. 07 ;
2. Restitution des études menées sur les problématiques de complexes d'espèces envahissantes (égérie dense, jussie) (INRA, Jacques Haury) ;
3. Bilan des différentes démarches 2007 des groupes de travail régionaux : Pays de la Loire (restitution des éléments transmis par Roland Matrat), Poitou-Charentes, Centre, Auvergne, Limousin, Loire.
4. Liste des plantes envahissantes du groupe de travail : restitution des échanges avec les correspondants régionaux et départementaux, présentation d'une synthèse des listes d'espèces élaborées localement et discussion autour de l'actualisation de la liste du groupe de travail et des nouvelles espèces sélectionnées pour être ajoutées à la liste Bassin.
5. Echange sur les opérations 2008-2009 (fiches de reconnaissance, actualisation de la fiche relevé, valorisation de l'étude réalisée par Aphyllante ingénierie, cartographie, etc.) et avis sur le positionnement du stage plantes envahissantes à la FCEN sur ces différents chantiers ;
6. Validation du projet de simplification de la fiche de suivi de la végétation exotique envahissante (présentation du projet de fiche réalisé par Anissa Lahlou et échanges) ;
7. Avis sur l'exploitation au niveau du bassin de la fiche de suivi de chantier élaborée en Pays de la Loire ;
8. Points divers

Participants:

L. Anras (Forum des Marais Atlantiques) ; JP. Berton (Univ. Tours), P. Grondin (WWF Nièvre), J. Haury (INRA-Agrocampus Rennes), A. Lahlou (FCEN), L. Maman (AELB), R. Matrat (DIREN Pays de Loire) , F. Olivereau (DIREN Centre), I. Parot (Fd Pêche 41), G. Ricou (Fd Pêche 37) ; P. Riffart (CBNBP- MNHN) ; B. Ruaux (Univ. Tours) ; A. Vanden-Eede (FCEN).

Excusés :

S. André (AELB Poitiers), P. Antonetti (CBNMC), P. Auclerc (Magazine La Loire et ses Terroirs), C. Bertrand (CR Centre), M. Boissier (AELB Clermont), F. Breton (CREN Centre), P. Busserolle (CREN Poitou-Charentes), J. Cordier (CBNBP Centre), M. Courcelaud (AELB Le Mans), F. Craipeau (AELB St-Brieuc), G. Delaunay (PNR Loire-Anjou-Touraine), A. Dutartre (CEMAGREF Bordeaux), E. Gentil (CPIE des Monts du Pilat), S. Greulich (Université de Tours), F. Hervochon (AELB Nantes), G. Labidoire (CREN Limousin), E. Lambert (Université d'Angers), N. Lenevez (CORELA), N. Lerat (AELB Nantes), H. Mineau (Aphyllante Ingénierie), P. Mossant (CEPA), N. Pêcheux (Région Poitou-Charentes), J. Saillard (CEPA).

1. Compte rendu de la réunion de 28 Novembre 2007 :

Compte rendu validé par les membres du groupe.

2. Présentation de J. Haury : Les complexes de macrophytes envahissants : étude réalisée sur un affluent de la Vilaine, le Don :

Cette étude fera l'objet d'une publication scientifique prochainement. Nous nous garderons donc de retranscrire les résultats obtenus avant la parution du dit article. Pour de plus amples renseignements, prière de prendre contact avec Jacques Haury.

- *Site d'étude* : le Don, affluent de la Vilaine
- *Points traités par l'étude* :
 - Etude de la corrélation de l'évaluation de populations d'espèces envahissantes différentes : jussie, Egeria densa, Elodée de nutalle.
 - Phénomène de compétition entre ces espèces
 - Répercussion en termes de gestion
 - Comparaison des résultats entre milieu non contraint et milieu contrôlé
- *Les études ont soulevées plusieurs problématiques sur la gestion des espèces invasives* :
 - Comment définir une zone d'intervention prioritaire ?
 - Comprendre le déterminisme des proliférations pour intervenir au bon moment.
 - Faut-il mettre en concurrence les deux espèces invasives ?
 - Quel est le devenir de la biomasse arrachée ?
 - Faut-il un curage du cours d'eau ?
 - Restauration : faut-il faire de la végétalisation ? l'emploi d'autochtones est-il possible (problèmes des filières de production) ?
 - Sur le bassin de la Loire : complexe Jussie/Paspale → la non action n'est-elle pas préférable dans certains cas de gestion ?

Jean Pierre Berton évoque une autre problématique peu étudiée en France : la **lutte biologique** contre les plantes envahissantes par des espèces autochtones.

Brigitte Ruaux au cours de sa thèse a observé que les Jussies sont attaquées par des chenilles et des pucerons. Les conditions d'expérimentation ont probablement facilité cette parasitose (enclos, fragilité des plantes, manipulation, etc.). Néanmoins une expérimentation sur d'éventuelles possibilités de lutte serait instructive.

Le projet présenté suscite des réflexions sur les stratégies d'expertises à mener dans le groupe de travail (cf. fin du point 5.)

3. Bilan d'activités par régions :

Pays de la Loire (Roland Matrat- DIREN)

Les actions du Comité des Pays de la Loire pour la gestion des plantes exotiques envahissantes s'articulent autour de différents thèmes regroupés au sein de trois commissions de travail. L'animation générale du comité est assurée par la DIREN Pays de la Loire.

Commission Scientifique :

- *Réalisations en cours et perspectives :*

- Suivi expérimentaux par des phytosanitaires sur la Jussie exondée :
 - Intérêt : éviter les expérimentations sauvages en proposant une expérimentation contrôlée.
 - fiche de synthèse sur l'efficacité des molécules testées en cours d'élaboration.
 - aucune suite donnée en 2007-2008 sur l'étude de l'impact de ses molécules sur l'environnement (manque de financement et contexte réglementaire défavorable).
 - problème de marché insuffisant des molécules efficaces à la lutte contre les espèces envahissantes.
- Jussie terrestre :
 - forte colonisation prairiale, surtout sur l'Erdre, Grand Lieu et la Vendée
 - projet de bourse CIFFRE conduite par J. Haury et G. Guédon (FREDON Pays de la Loire) ; finalisation du sujet et de la recherche de financement en cours.
- Connaissance des espèces : encadrement de 2 stagiaires du PNR Brière en 2007 (répartition spatiale et enracinement des jussies et d'autres invasives) → Réalisation prévue en 2008 de fiches de synthèse sur les deux études :
 - mise en évidence de nouveaux réseaux trophiques jussie-écrevisse de Louisiane,
 - cartographies de renouée, jussie, baccharis et balsamine de l'Himalaya.
- Bilan de l'expérimentation « Complexes d'invasives » (Jussie/*Egeria densa*) → mise en évidence de l'existence du complexe jussie/cyanobactéries. Sujet de thèse déposé en Bretagne sur ce sujet. Le groupe de travail rappelle l'existence également d'un GIS national sur les cyanobactéries (GISCYA).
- Mise en ligne d'un espace dédiée aux espèces envahissantes sur le site de Bretagne Environnement :
<http://www.bretagne-environnement.org/especes-invasives/>
- Veille scientifique :
 - Etablissement d'une clé pour la prédiction du caractère invasif des espèces, en lien avec le CBN de Brest et élaboration de la liste régionale Pays de la Loire par le CBN de Brest (19 invasives avérées, 24 invasives potentielles, 52 espèces à surveiller)
 - Projet d'intégration d'autres espèces aquatiques et terrestres :
 - rédaction prochaine de fiches sur la laitue d'eau (*Pistia stratiotes*) et l'hydrocotyle
 - rédaction d'une fiche sur l'ambrosie en cours de relecture, en lien avec la DDASS 44.
 - Actualisation en cours de la partie « écologie des espèces » du guide technique et de la bibliographie (E. Lambert)
 - Rédaction en cours d'une fiche de synthèse sur le compostage de la jussie (J. Haury).
- Expertise :
 - Fonctionnement permanent du réseau d'experts ;
 - Evaluation analytique des coûts des chantiers (poursuite de la démarche initiée en 2007 avec un syndicat de rivières)

- *Perspectives 2008-2009 :*

- Projet de constitution d'un réseau de veille et d'alerte sur les espèces de la liste régionale.
- Nouveau projet Jussie en Ile et Vilaine.

Commission Gestion-Intervention

- *Réalisation 2007-2008 :*

- Suivi des chantiers et des opérations de gestion :

- Transmission de la fiche suivi de chantier (établie en 2006-2007) jointe aux dossiers de demande de subvention.
 - bilan des chantiers d'enlèvement 2007
 - Cahier des charges type mis en ligne sur http://www.pays-de-loire.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=338
- Cartographie :
- Recherche d'un outil de saisie cartographique commun. Actuellement, saisie sous Access au niveau de la DIREN et mise en place d'un outil spécifique par la Fédération de pêche 44.
 - Pré-découpage des cours d'eau en tronçon selon la BD Carthage.
 - Réalisation des cartes départementales 2007 Loire Atlantique, Mayenne et Sarthe.
- Guide technique : actualisation des parties « Réglementation » (Usage de phytosanitaires et devenir des déchets (enfouissement)) et « Recommandation » (mesures préventives) fin 2008.
- *Perspectives 2008-2009*
- Projet de charte graphique commune
- Poursuite de la mise en place d'un outil commun de saisie et de cartographie pour les gestionnaires départementaux.
- Journée de terrain prévue en Sarthe afin de déterminer la manière qu'ont les acteurs d'utiliser la fiche relevé de terrain et les éventuelles modifications à apporter.

Commission Formation – communication – réglementation (Loïc Anras)

- *Réalisation 2007-2008 :*
- Réalisation d'un site web « portail » (d'ici fin 2008)
 - Rencontre avec les pisciculteurs professionnels
 - Contact avec les professionnels de l'horticulture (d'ici fin 2008)
 - Contact avec le Conservatoire Botanique de Porquerolles et la commune de Sète pour une action de communication sur l'utilisation de certaines comme alternatives aux plantes invasives présentant les mêmes atouts que ces dernières sans leurs défauts.
 - Suivi de la publication des listes d'espèces interdites à la vente (arrêté relatif à la jussie)
 - Réalisation de « modules » de formation et de soutien aux formations départementales, et aide aux gestionnaires et décideurs.
- *Perspectives 2008-2009 :*
- Réalisation d'un bilan des initiatives à l'échelle nationale,
 - Développement de contacts avec les professionnels de l'horticulture,
 - Projet de rédaction de modules de formation à destination de techniciens pour 2008 (CNFPT, Agrocampus Rennes).

NB : il est proposé que la réalisation d'un site web « portail » et les démarches auprès du CBN soient réalisées en intégrant une dimension « bassin » afin qu'elles soient mutualisables.

Inter Commission

- Adoption d'une stratégie régionale sur les priorités en terme d'intervention : définition de critères et mise au point d'une aide à la décision pour les gestionnaires et les financeurs (pour fin 2008).
- Rencontre avec les pisciculteurs et propriétaires d'étangs (le 5 Mai 2008)

Poitou-Charentes (Loïc Anras- FMA)

- *Réalisation 2007-2008*
- Travail avec l'Observatoire de Régional de l'Environnement (ORE PC) sur le cahier des Charges sur support internet avec deux sorties différentes :
 - Une sortie grand public (niveau d'envahissement)

- Une sortie décideur public (niveau d'invasion + effort réalisé)
- Réflexion sur les descripteurs des fiches terrain

- *Perspectives 2008-2009*

- 2008-2009 : montage de projet bipolaire afin de susciter de nouveaux partenariats avec des acteurs de terrain (Charente bien couverte, Charente-Maritime peu).
- Reprise du tronçonnage pour un référentiel hydrographique homogène et utilisable par tous (basé sur la BD Carthage)

Centre (Patricia Riffart – CBNBP)

- *Réalisation 2007-2008*

- Réalisation d'une plaquette d'information sur l'ambrosie à la demande de la DIREN (en ligne sur le site internet de la DIREN Centre)
- Définition d'une liste régionale d'espèces végétales invasives (en cours de réalisation)

- *Perspectives 2008-2009*

En 2008, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) et le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC) se sont associés pour inscrire l'existence du Groupe et ses travaux dans la durée, un projet a été soumis à la DIREN, l'AELB et le CR courant Mars 2008. Il s'articule selon trois axes principaux :

- Animation du groupe de travail
- Connaissances des espèces végétales invasives
- Gestion

Ce projet est en cours d'étude par les financeurs.

Réalisation d'expertise sur demande de l'Etat ou du Conseil Régional → projet 2009-2012.

- Bilan **Indre et Loire** :

- *Réalisation 2007-2008* :

- Formation d'une trentaine de personnes par la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) sur le volet plantes envahissantes en septembre 2007

- *Perspectives 2008-2009* :

- Recherche de financements par la FDGDON pour pouvoir réaliser la remontée de données.

Auvergne (Julien Saillard – Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne)

- *Réalisation 2007-2008* :

En Auvergne, le CEPA a déposé auprès du PLGN une demande de financement pour l'animation du groupe de travail régional. Celle-ci devrait à la fois contribuer à la définition d'une stratégie régionale partagée de gestion des plantes envahissantes et à la mise en place d'expérimentations pilotes de gestion des plantes invasives. Cette proposition a reçu l'avis favorable du comité régional et attend une validation par le comité de gestion.

Le CEPA, le CSA et la LPO Auvergne élaborent un prochain numéro du bulletin régional « Au fil de l'eau » incluant un dossier sur les espèces exotiques envahissantes. Plusieurs membres du groupe de travail ont été sollicités en mars 2008 pour fournir un avis sur les projets d'articles. Les opérateurs auvergnats souhaitant affiner le message à faire passer au grand public, les articles seront à nouveau travaillés avant la sortie du bulletin.

Limousin (Guy Labidoire – CREN Limousin)

• Réalisation 2007-2008 :

Faute de financement *ad hoc* en 2007, il n'existe pas pour le moment de coordination régionale en Limousin, même si le CREN avait initialement été pressenti pour l'animer.

En revanche, un groupe de travail au sein du CSRPN travaille depuis l'automne 2007 à la définition d'une liste régionale d'espèces animales et végétales invasives. Cette liste a été validée le 27 mars 2007 et suit la démarche proposée par le CBN de Brest qui se décline en 3 classes :

- 1 Une liste « noire » (invasives avérées)
- 2 Une liste « grise » (invasives potentielles)
- 3 Une liste d'espèces à surveiller

Cette liste sera mise en ligne sur l'espace web du groupe de travail bassin (rubrique Haut bassin)

Loire (Eric Gentil – CPIE des Monts du Pilat)

Dans le département de la Loire, le CPIE Monts du Pilat anime un pôle relais plantes invasives départemental. Le COPIL plantes invasives s'est réuni le 7 février 2008 pour faire le point sur les actions 2007 et 2008.

• Réalisation 2007-2008 :

Les principales actions 2007 concernent l'élaboration d'un protocole expérimental sur la gestion des Renouées : lancement d'une thèse et post Doc (*Bases scientifiques pour un contrôle des renouées asiatiques dans le département de la Loire*) sur la période 2008-2011, pour un budget de 861 207€. Il s'agit d'un partenariat entre le CG 42, AELB, Région, CNRS et Université Claude Bernard Lyon 1.

Contenu de la thèse :

- o identification des taxons
- o cartographie, diagnostic
- o recherche fondamentale : stratégie démographique, résistance et régénération, recherche de taxons alternatifs
- o sélection des méthodes et des sites
- o suivi des expérimentations : contrôle, revégétalisation
- o préconisation

• Perspectives 2008-2009 :

- Phase expérimentale en labo pour le protocole expérimental
- Stage de 4 à 6 mois (Master 2) sur la valorisation des déchets issus de traitements des renouées
- Maintien des missions du pôle relais plantes invasives

Bourgogne (Pascal Grondin- WWF Nièvre)

Pascal Grondin du WWF (antenne de Nevers) a assisté à la réunion du 2 Avril en tant qu'observateur, dans l'hypothèse d'une éventuelle création d'un groupe de travail sur le thème des plantes envahissantes en Bourgogne, auquel le WWF serait prêt à apporter un soutien.

4. Actualisation de la liste d'espèces :

Etant donné l'évolution de la problématique espèces invasives, le groupe de travail a décidé le 28/11/07 d'actualiser la liste bassin des plantes envahissantes.

La FCEN a réuni, grâce à la collaboration des acteurs du groupe de travail.

Les différentes listes obtenues par la FCEN sont : une liste Poitou-Charentes fournie par le FMA, une liste réalisée par le CBNMC, la liste réalisée par le CSRPN en Limousin, la liste du Comité Pays de la Loire, une liste relative au PNR Anjou-Touraine et une dernière liste relative au PNR Brière (CBNB).

Après retour d'informations avec les correspondants régionaux et départementaux, il en est ressorti les éléments suivants :

- les espèces actuellement mentionnées dans la liste Bassin doivent être maintenues,
- quelques modifications devront être apportées sur l'ordre de priorités de certaines espèces.
- l'actualisation de la liste devrait suivre la catégorisation sélectionnée dans la plupart des régions c'est-à-dire en se basant sur la clé d'identification établie par le CBN de Brest soit trois catégories différentes (avérée, potentielle, à surveiller) au lieu des deux établies par le bassin (prioritaire et secondaire). (Disponible sur le site de Bretagne Environnement à l'adresse suivante : <http://www.bretagne-environnement.org/telecharger/1197970179-liste-des-plantes-introduites-envahissantes-plantes-invasives-de-bretagne.pdf>)
- les échanges avec les correspondants régionaux aboutissent à une liste provisoire d'une quinzaine d'espèces (cf. Annexe 2) à ajouter à la liste actuelle, présentées en séance.
- nécessité de proposer une définition partagée par l'ensemble du groupe des critères définissant une espèce exotique envahissante (dynamique de population, problèmes d'usages, etc.), pour faciliter la mise à jour de la liste actuelle.
- la FCEN transmettra prochainement le projet de liste aux correspondants pour compléments et avis. L'objectif est de finaliser une version 2008 de cette liste pour l'été.

5. les prochaines opérations à mener en 2008-2009 :

La suite de la réunion a axé les débats sur les chantiers 2008-2009 à réaliser et en particulier sur les missions prioritaires que devra réaliser la stagiaire plantes envahissantes de la FCEN (Anissa Lahlou).

Le groupe de travail a également souhaité avoir une vision prospective des études à mener pouvant être mutualisées à un niveau bassin.

- *Fiches de reconnaissance:*

L'identification des espèces est un problème majeur pour les acteurs de terrain. La réalisation de fiches techniques d'identification valables à l'échelle du bassin est identifiée comme une action prioritaire.

Le groupe décide d'élargir l'objectif de ces fiches de sorte qu'elles visent particulièrement les acteurs de terrain mais également un public plus large. Le groupe a décidé de se concentrer en premier lieu sur la dizaine d'espèces les plus courantes.

Parmi les options de support proposées, le groupe privilégie le support papier de type format de poche éventuellement sous forme de classeur afin de pouvoir ajouter ou retirer selon besoin certaines fiches. Le site internet sera également utilisé pour diffuser cet outil.

Contenu des fiches : éléments d'identification habituels, indications hautement spécialisées tout particulièrement du point de vue de la morphologie, description des faux-amis des espèces.

Comme décidé lors de la dernière réunion, les fiches seront réalisées sans préconisations précises d'action face à une situation d'invasion, et une rubrique référencera les différents guides déjà existants et qui traitent des méthodes d'éradication avérées efficaces pour certaines espèces et situations.

Quelques informations sur les coûts et les enjeux des actions pourront être données (à confirmer).

Pour plus de renseignements, une rubrique au verso indiquera les organismes ressources à contacter.

En complément, l'idéal étant toujours comme le groupe l'avait souligné lors de la dernière réunion, de réaliser une fiche de sensibilisation et de lobbying à destination d'acteurs à sensibiliser et à convaincre tels les DDE/CG (responsables de 95 % des nouveaux foyers de renouée), la SNCF, les autoroutes, les pépiniéristes. Mais ce chantier ne sera pas mis en place cette année.

Au sortir de ce débat, il a été décidé que la stagiaire devra en premier lieu établir une fiche type sur une seule espèce qu'il serait intéressant de tester lors de journées de terrain, afin d'obtenir les retours et

appréciations des acteurs de terrain et d'y apporter les améliorations nécessaires pour la rendre la plus efficace possible.

- *Outil technique :*

Le groupe de travail ne retient pas l'idée de fiches actions qui intégreraient les techniques à utiliser et les coûts d'intervention. Il est proposé d'effectuer plutôt une remise en forme du guide technique des Pays de la Loire, en valorisant et en y intégrant le travail réalisé par le bureau d'étude Aphyllante.

Pour faciliter l'actualisation des données établies par Aphyllante en termes d'actions, coûts et interventions, le groupe de travail rappelle l'existence d'un logiciel¹ de simulations des référentiels de coûts crée par Sébastien Colas. La FCEN étudiera la faisabilité d'exploiter ce logiciel dans le cas présent.

- *Stratégie d'intervention :*

Le groupe de travail propose de réfléchir à une proposition de stratégie de gestion par bassin, incluant une phase d'analyse, une phase d'actions suivant certaines préconisations en termes de priorités d'intervention, et une phase de suivi de chantier.

- *Collecte d'information et cartographie à l'échelle du bassin :*

Les cartes de répartition des invasions à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, sont un outil d'aide à la décision majeur. Le problème qui se pose aujourd'hui est qu'il n'existe pas encore de cartographie d'une année sur l'autre ; une comparaison entre année et l'évolution d'expansion des plantes ne peuvent donc être réalisées. Ce manque d'exhaustivité amène à une réflexion certaine de récolte des données.

L'idée d'une interface internet de type WikiNi* basée sur la présence/absence des espèces, a été présentée en séance. Elle permettrait aux acteurs de terrain de se connecter et d'entrer directement leurs points d'observation et leurs données. Cependant, si l'idée a plutôt été bien reçue au départ par les membres du groupe, il est apparu finalement qu'un tel type de dispositif, sans des investissements conséquents et un gestionnaire dédié à réactualiser régulièrement la cartographie, était difficilement réalisable. D'autre part un problème d'échelle risque d'être rencontré : les acteurs de terrain ont besoin de voir leurs secteurs, s'ils remplissent des informations et ne les voient pas apparaître, ils se lasseront vite et l'interface ne sera pas effective.

* un Wiki est un système de gestion de contenu de site web qui rend les pages web librement et également modifiables par tous les visiteurs autorisés

- *Fiche de terrain :*

Action identifiée comme étant prioritaire cette année. Les détails sont mentionnés dans le point 6 ci-dessous.

- *Documentation et Bibliographique*

La documentation et l'enregistrement de références bibliographiques dans la base documentaire <http://85.31.210.54:81/> se poursuivront à la FCEN.

- *Projets à proposer par le groupe suite au débat découlant de la présentation de J. Haury.*

Le PLGN prévoit une plateforme « Recherche-données-Information », dans laquelle peuvent s'inscrire des projets de recherche. Un appel d'offre va être lancé par l'EPL sur La Connaissance des Vulnérabilités des Activités Humaines et des Milieux par rapport aux Effets du Changement Climatique (Cf. Annexe 3). D'autre part, des projets en lien avec le groupe de travail mériteraient d'être également proposés.

Par exemple :

- étude de complexes d'espèces envahissantes, de leurs effets sur les écosystèmes et lien avec le changement climatique, en vue d'orienter leur gestion → INRA pourrait être maître d'ouvrage (GIS Macrophytes).
- programme d'étude et d'expérimentation simple pour étudier les nouveaux écosystèmes envahissants du type Ibis sacré- écrevisse (ragondin)- jussie

¹ Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts. Espaces Naturels de France

6. Projet de simplification de la fiche suivi de végétation exotique envahissante :

Il semblerait que la fiche relevé de terrain « suivi de la végétation exotique envahissante » utilisable sur tout le bassin Loire-Bretagne, ne soit en réalité que très peu renseignée par les acteurs de terrain la jugeant trop longue et compliquée à remplir. La FCEN s'est donc employée son actualisation et sa simplification. Pour ce faire, la stagiaire, grâce à la collaboration des membres du groupe préalablement à la réunion, a tenté de récupérer les différentes fiches de terrain utilisées dans les régions du bassin (Pays de la Loire, Charente, Centre, Sèvre-Niortaise). Une première maquette a été proposée au groupe lors de la réunion (cf. power point et document fourni en aval de la réunion).

L'idée principale pour cette simplification est tout d'abord de séparer la fiche bassin en deux en créant une fiche relevé de terrain type « présence/absence » des espèces et une fiche « suivi de chantier ».

La synthèse de la fiche relevé de terrain proposée par la FCEN est principalement basée sur la première partie de la fiche Bassin et sur la fiche existant en Pays de la Loire.

Les modifications apportées pour la maquette ont été globalement acceptées par les membres du groupe. Il a été convenu de ne pas limiter dans certains cas la zone de prospection aux 200 mètres indiqués auparavant (obligeant certains acteurs à remplir plusieurs fiches lorsqu'ils se trouvent en présence d'un herbier très étendu). Une fiche par espèce envahissante devra être remplie et en cas de doute les espèces seront à faire vérifier. Concernant la localisation de la prospection, le groupe a convenu que le plus simple est l'utilisation d'une carte IGN, des repérages GIS étant rarement réalisés. Cependant nous éviterons tout de même de retirer les coordonnées Lambert dans le cas de recensements de tronçons agréés.

Globalement, les propositions de modifications sont acceptées. Il est cependant souhaitable de laisser au niveau régional la possibilité de mentionner des rubriques complémentaires à cette fiche, selon les contextes en présence.

Le FMA (Loïc Anras) travaille également à la simplification le résultat concorde avec la proposition de la FCEN sur certains points (système à deux fiches). La fiche proposée est très succincte et ne comportent que quelques champs à remplir (espèce, rive, nb d'herbiers et étendue)

Au sortir des débats, il est apparu qu'une fiche unique pour tous les acteurs du bassin semblait être utopique considérant le fait qu'elle doit être mise, pour une utilisation logique et efficace, en correspondance avec les bases de données existantes; or ces dernières diffèrent d'une région à une autre. Un autre problème majeur rencontré est celui des unités de tronçonnage du réseau hydrographique, inexistant pour certaines régions, ou qui sera réalisé par les acteurs eux même dans d'autres.

Le groupe en a donc conclu qu'il faudrait réaliser une **fiche trame**, indiquant les grandes sections communes à chacun, mais qui différera selon les bases de données régionales. Le mieux étant bien entendu de réussir à mettre en place des bases de données les plus proches possibles voire identiques entre les régions qui n'en possèdent pas encore. Le projet final des fiches de terrain se déclinera certainement de la manière suivante : créer une première fiche complète quant aux informations à fournir lorsque les acteurs la rempliront pour la première fois pour une zone, puis une fiche beaucoup plus succincte de suivi et en dernier lieu créer une fiche à part « suivi de chantier » pour les zones d'intervention.

Il a été convenu que ce projet se basera sur un jeu d'échanges entre les propositions faites par la FCEN et les membres du groupe, afin qu'ils apportent régulièrement leurs remarques et contribution pour une meilleure harmonisation du projet. La FCEN, le comité Pays de Loire et le FMA échangeront plus particulièrement sur ce sujet dans les prochaines semaines.

7. Fiche suivi de chantier :

Comme dit précédemment, il est proposé de simplifier la fiche « suivi de végétation exotique envahissante » en la séparant en deux fiches distinctes, afin de compléter la fiche terrain à proprement parlé par la fiche « suivi de chantier » dans les cas concernés. Cette idée est bien reçue. La FCEN poursuivra dans les prochaines semaines ses échanges bilatéraux avec les membres du groupe de travail pour finaliser les 2 fiches.

8. Points divers :

Quelques temps avant la réunion du groupe de travail, G. Ricou a contacté la FCEN pour leur transmettre la mise en ligne par l'IUCN sur leur site internet d'un questionnaire sur les espèces envahissantes. Ce questionnaire, à remplir uniquement en ligne sur le site avant le 5 mai, s'insère dans le cadre d'une sorte de campagne européenne de prise d'opinions sur ce thème, afin d'avancer dans le sens des retours obtenus, tout particulièrement des retours émanant de professionnels du milieu concerné. Le questionnaire étant en anglais, Anissa Lahlou propose une traduction du document (cf. Annexe 4).

La prochaine réunion sera organisée courant Novembre 2008.

ANNEXES

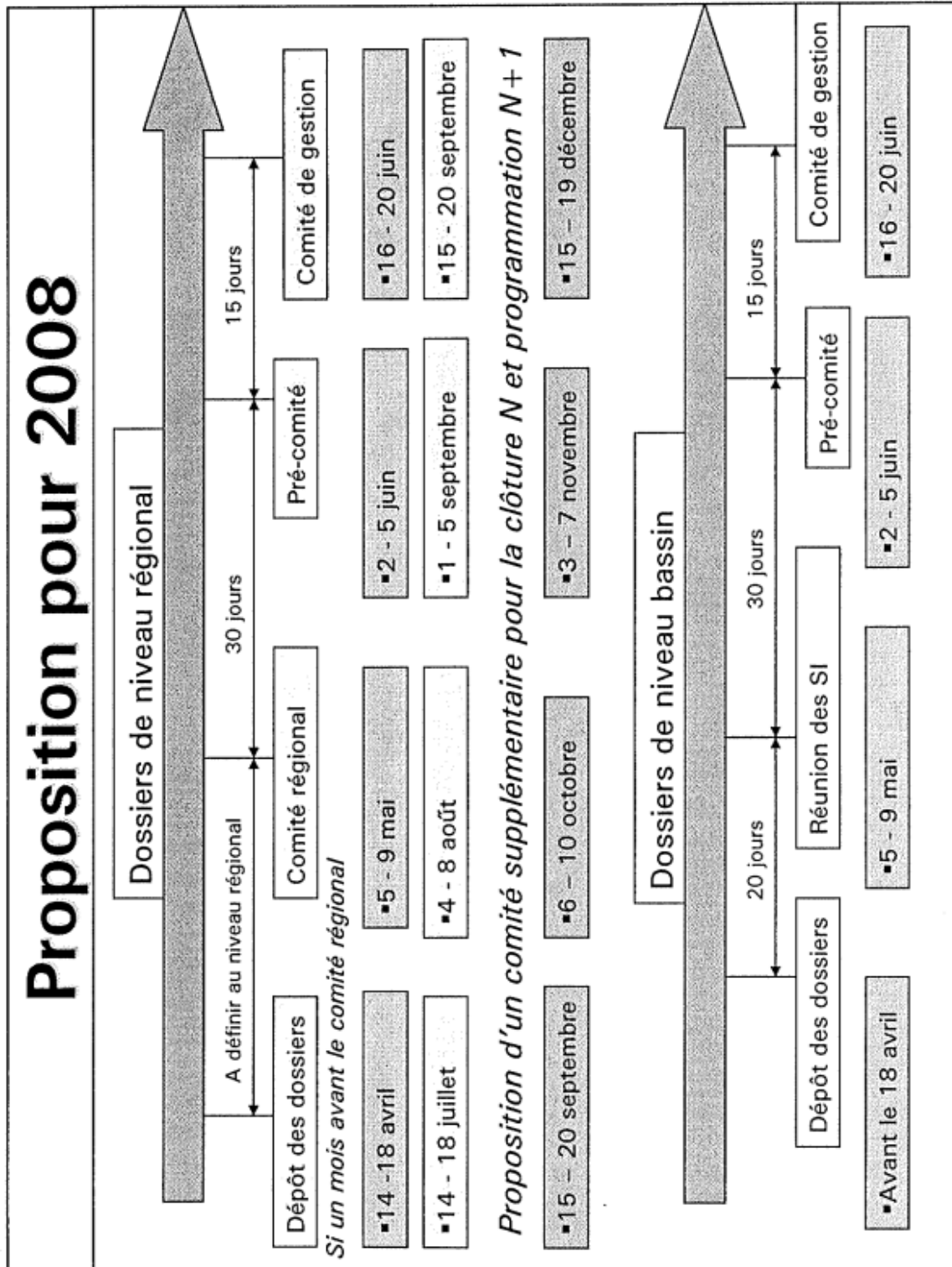
Pour plus de praticité, les annexes du compte rendu sont envoyées en pièces jointes par mail.

Liste des annexes :

1. calendrier du PLGN 2008
2. liste des nouvelles espèces envahissantes proposées..
3. appel d'offre EPL.
4. traduction du questionnaire IUCN.

ANNEXES

Annexe 1 - Calendrier PLGN 2008 :



Annexe 2 - Liste des nouvelles espèces à ajouter éventuellement :

Nouvelles espèces envahissantes à ajouter dans la liste Bassin

Taxon	Nom français	CENM/C	Limousin	Pays de la Loire	Bretagne	PNR Loire Anjou-Touraine	CBNB PNR de la Brière	signalée ailleurs	Commentaires
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.	Azolla filiculoides, Azolla fausse filicule	-	× (3)	× (1)	× (2)	-	× (2)		
<i>Berteroa incana</i> (L.) DC.	Alysson blanc	-	-	× (2)	-	× (2)	-		
<i>Eichens frondosa</i> L.	Bident feuillé, à fruit noir	× (3 ou 2)	× (2)	× (1)	× (2)	-	-		
<i>Eromus willdenowii</i> Kunth, <i>catharticus</i> Vahl	Brome purgatif	-	-	× (3)	-	×	-		
<i>Buddleia davidii</i> Franchet	Buddleia de David (Arbre aux papillons)	× (3)	× (1)	× (2)	× (2)	-	× (2)	Rhône-Alpes	
<i>Helianthus tuberosus</i> L.	Topinambour	× (2)	-	× (3)	-	×	-		
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i>	Hydrocotyle fausse renoncule	-	-	× (2)	-	-	× (2)		
<i>Lemna minuta</i> H.B.K.	Lentille d'eau minuscule	× (3)	-	× (1)	× (1)	× (2 ou 3)	× (1)		
<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell	Lindernie do utense	× (2)	-	× (1)	-	-	× (1)		
<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kermer) Fritsch	Vigne-vierge à cinq folioles	× (2)	× (2)	-	quinq (3)	× (2)	-		
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier cerise	-	-	× (3)	× (1)	× (3)	-	<i>P. cerasifera</i> (DIREN Centre)	
<i>Phytolacca americana</i> L.	Raisin d'Amérique	× (3)	× (1)	× (3)	-	× (2 ou 3)	× (3)	DIREN Centre	
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R. Br.	Sporobole de l'Inde	× (3)	× (2)	× (2)	× (2)	× (2 ou 3)	-		
<i>Xanthium pluriisp.</i>	Lampourdes	×	-	-	-	×	-	DIREN Centre	
A discuter									
<i>Asterias plurisp.</i>	Armoises	× (3)	-	× (2)	-	-	-	DIREN Centre	
<i>Baccharis halimifolia</i> L.	Senecion en arbre	-	-	× (1)	× (1)	?	× (1)		en Bretagne et côte vendéenne
<i>Cortaderia selkiana</i> (S & S) Asherson & Craebner	Herbe de la pampa	-	-	× (2)	× (1)	?	× (1)		
<i>Saururus cernuus</i> L.	Saurure penché	-	-	× (3)	-	-	× (2)		
<i>Pterocarya fraxinifolia</i> (Poiret) Spach.	Noyer du caucase	-	-	× (2)	-	-	× (2)		

- (1) invasive avérée
(2) invasive potentielle
(3) à surveiller

N.B : vous trouverez ce document en format Excel en pièce jointe afin de pouvoir le remplir plus aisément.

Annexe 3 - Appel à projet EPL :



BUREAU

Délibération n° 08-10 du 28 février 2008

APPEL A PROJETS DE RECHERCHE SUR LA CONNAISSANCE DES VULNERABILITES DES ACTIVITES HUMAINES ET DES MILIEUX PAR RAPPORT AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Bureau,

- vu la loi n° 82 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n° 05-19 du 24 juin 2005 du Comité Syndical donnant délégation au bureau,
- vu le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, tel qu'adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007,
- vu le budget primitif principal de l'exercice 2008 de l'Etablissement,
- vu l'avis de la Commission prospective du 29 janvier 2008.

DECIDE :

ARTICLE UN

De prévoir un montant de crédits à hauteur de 125 000 € dans la perspective du lancement de l'appel à projets de recherche sur la connaissance des vulnérabilités des activités humaines et des milieux par rapport aux effets du changement climatique.

ARTICLE DEUX

De financer les dépenses correspondantes, à hauteur maximum de 125 000 € TTC, sur les crédits « Développement et Relations extérieures » disponibles en 2008.

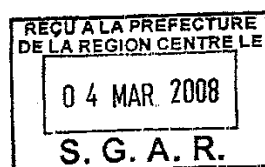
ARTICLE TROIS

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités précédentes.

Le Président
de l'Etablissement Public Loire,



Jean GERMAIN



N° 0678

Annexe 4. Traduction du questionnaire IUCN

Espèce Exotique Envahissante (EEE) - une préoccupation européenne.

La consultation Internet est disponible uniquement en anglais :

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE ou IAS en anglais pour Invasive Alien Species) représentent une menace sérieuse à la biodiversité. Le problème doit être considéré si nous voulons arrêter la perte de biodiversité.

De nombreuses espèces sont introduites sur de nouveaux territoires délibérément ou involontairement et n'y causent pas de problèmes, elles peuvent même apporter des avantages considérables pour l'économie, particulièrement en agriculture, horticulture et sylviculture, comme c'est le cas pour la récolte de produits européens basiques cultivés tel que le maïs, la pomme de terre et la tomate, qui sont tous des produits originaires de pays bien lointains de nos rives. Cependant, d'autres espèces introduites peuvent s'établir et proliférer de sorte à être hautement destructrices et nuisibles pour l'environnement, l'économie et les intérêts humains. Celles-ci sont connues sous le nom « d'espèces exotiques envahissantes » (EEE ou IAS en anglais pour Invasive Alien Species).

Les IAS peuvent avoir des impacts fortement négatifs sur la santé humaine et causer d'importants dommages économiques en entravant les voies navigables ou en impactant sur la sylviculture, l'agriculture, la pêche et la propriété. Les IAS, couplées aux autres menaces environnementales, affaiblissent la résilience des systèmes naturels et réduisent leur capacité à s'adapter à de nouvelles conditions causées par le changement climatique.

On sait qu'un « pool » conséquent d'espèces exotiques est déjà bien établi en Europe. Beaucoup d'entre elles se sont échappées, soit des jardins ou des aquariums (ce qui est le cas pour la plupart des plantes exotiques établies dans la nature), soit de leur captivité (ce qui est le cas pour la plupart des mammifères envahissants), soit de l'aquaculture. Leur présence peut être également due à un stockage délibéré par des pêcheurs (c'est le cas pour la majeure partie de la faune exotique d'eau douce). Ces sortes « d'auto-stoppeurs » prétendus ou d'organismes contaminants expliquent une grande proportion d'espèces exotiques dans l'environnement marin (tels que les organismes aquatiques nuisibles présents dans l'eau de ballast des bateaux).

Cette menace globale doit être prise en compte au niveau européen. Les Européens sont aujourd'hui plus mobiles qu'ils ne l'ont jamais été auparavant. La mobilité accrue des personnes et des marchandises a beaucoup d'avantages mais elle augmente aussi le nombre d'occasions d'introduction intentionnelle d'espèce exotique fortement envahissante ainsi que l'introduction involontaire 'd'auto-stoppeurs' ou d'organismes polluants par le commerce ou d'autres voies. Les IAS se moquent bien des frontières nationales, donc ce problème est clairement un problème partagé par tous les Etats membres. Au jour d'aujourd'hui, il n'existe pas de système unifié pour s'attaquer aux IAS, et ce ne sont probablement pas les quelques mesures éparses déjà existantes qui vont apporter une contribution conséquente à la diminution des risques posés par les IAS aux écosystèmes européens.

Cette consultation internet sera ouverte du 3 Mars 2008 au 5 Mai 2008. Aucune contribution supplémentaire ne sera acceptée ce délai dépassé.

Objectif :

Cette consultation cherche à établir quelles opinions ont tous les acteurs concernés par le problème des espèces invasives IAS et comment les adresser le plus efficacement au niveau de l'Union européenne.

Les commentaires de toutes les parties intéressées sont les bienvenus, y compris des citoyens individuels, de l'industrie et des représentants de consommateurs et du grand public, des groupes engagés, de la communauté des ONG et d'autres organisations.

Les résultats de cette consultation seront utilisés pour guider le développement de politiques de l'Union européenne dans le domaine des espèces exotiques envahissantes, par l'intermédiaire de propositions qui seront présentées dans une communication de la Commission à la fin de 2008.

Notez que cette consultation ne préjuge en rien la forme finale d'aucune décision qui serait prise par la Commission. Cette consultation ne devrait pas être considérée comme un sondage d'opinion ou un forum de vote de ces questions. Le but de la Commission est de produire une gamme d'avis sur des questions d'IAS la plus large possible, afin d'en guider la prise de décisions.

SECTION 1: échelle des problèmes concernant les espèces exotiques envahissantes au sein de l'UE.

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues pour être les conducteurs majeur et en croissance ; les impacts socio-économiques dus aux espèces exotiques envahissantes sont aussi considérables (voir des documents supplémentaires d'arrière plan- liens utiles). Alors que de nombreuses dispositions de prévention et de contrôle d'espèce exotique envahissante sont déjà en place, il n'y a pas encore eu de réponse complète et cohérente à l'échelle de l'Union européenne.

Question 1 : Indiquer dans quelle mesure vous êtes en accord ou désaccord avec la déclaration suivante : «si nous devons interrompre la perte de biodiversité avant 2010 et garantir son rétablissement à plus long terme, il y a un besoin urgent de revoir les mesures de prévention et de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans l'UE, et d'identifier et mettre en place des mesures nécessaires pour réduire les manques critiques. (Facultatif)

<input type="checkbox"/> entièrement d'accord	<input type="checkbox"/> d'accord	<input type="checkbox"/> pas d'accord	<input type="checkbox"/> fortement en désaccord	<input type="checkbox"/> sans opinion
---	-----------------------------------	---------------------------------------	---	---------------------------------------

Question 2 : Si vous n'êtes pas d'accord ou fortement en désaccord avec la déclaration citée Question 1, indiquez vos raisons en cochant 3 des affirmations suivantes (facultatives)

<input type="checkbox"/> je ne suis pas concerné par les espèces exotiques envahissantes
<input type="checkbox"/> je ne pense pas que les espèces exotiques envahissantes soient un problème en UE
<input type="checkbox"/> je pense que toutes les espèces ont de la valeur
<input type="checkbox"/> des mesures plus fortes coûteraient plus chères

- des mesures plus fortes augmenteraient la charge en bureaucratie
- des mesures plus fortes limiteraient les activités économiques importantes qui utilisent des espèces introduites

Question 3 : les plantes exotiques envahissantes ont un large champ d'impacts environnementaux, économiques et sociaux. Indiquez sur quels impacts selon vous, l'action de l'UE devrait-elle s'axer en priorité, en cochant la catégorie appropriée pour chaque type d'impact dans la boîte suivante :

	très important	relativement important	Pas très important	Pas du tout important	Je ne sais pas
Impacts sur la biodiversité européenne à un niveau génétique, spécifique et écosystémique (compétitives des espèces indigènes, transport d'agents pathogènes) (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domages sur les fonctions naturelles et à la résilience des écosystèmes (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Altération des paysages (certaines plantes et arbres invasifs remplacent les espèces existantes) (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impacts sur les marges et les stocks (augmentation des dépenses d'exploitation, réduction des marchés...) (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impacts sur la santé publique (ex. dispersion de plantes allergisantes) (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impacts sur les loisirs et les activités récréatives (ex. perte de poissons indigènes pour la pêche à cause d'espèces introduites) (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduction de la capacité de l'environnement européen à s'adapter aux changements climatiques (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SECTION 2 : prévention contre les espèces exotiques envahissantes - options pour s'en débarrasser.

L'UE n'a actuellement pas de système unifié pour s'attaquer aux espèces exotiques envahissantes. Le patchwork de mesures existantes n'est pas spécifiquement conçu pour combattre les risques posés par ses espèces aux écosystèmes européens. À l'échelle de l'UE, les dépenses liées aux dégâts et au contrôle des IAS une fois celles-ci établies, pourraient être

évitées par des décisions drastiques d'empêcher et d'arrêter des introductions dès le départ. L'augmentation de la diffusion des espèces étrangères envahissantes est étroitement liée à l'expansion du commerce, des voyages, des transports et du tourisme. La politique commerciale est un secteur où l'UE possède certaines compétences exclusives (les Etats membres ne peuvent agir unilatéralement). Le Commerce des espèces et des matières premières est donc un problème-clé à considérer lors du développement de mesures de prévention contre les IAS au sein de l'Union Européenne.

Question 4: les mesures de prévention peuvent être réalisées à différents niveaux du parcours d'introduction des espèces exotiques envahissantes. Une combinaison des mesures est nécessaire pour gérer des problèmes partagés efficacement.

Indiquez à quel point les objectifs suivants vous semblent importants pour la future trame d'actions de l'UE.

	très important	relativement important	Pas très important	Pas du tout important	Je ne sais pas
Prévenir l'importation d'espèces exotiques potentiellement envahissantes au sein du territoire continental de l'UE (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévenir l'importation d'espèces exotiques potentiellement envahissantes dans les îles de l'UE, incluant les territoires d'outremer (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévenir le commerce d'espèces exotiques envahissantes au sein de l'Union européenne (entre les Etats membre) (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévenir la propagation d'espèces exotiques envahissantes entre les Etats membres (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévenir l'introduction d'espèces exotiques potentiellement envahissantes en milieu naturel (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Empêcher les espèces indigènes d'une partie de l'UE d'atteindre d'autres régions de l'UE où elles présentent un risque élevé de devenir envahissantes (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Question 5: Les contrôles aux frontières externes de l'UE se concentrent principalement sur la protection de la santé publique, ainsi que celle des animaux et des végétaux contre les risques biologiques et chimiques. Cependant, les espèces exotiques peuvent être plus compétitives que les indigènes, que les espèces sauvages animales et végétales, elles peuvent également provoquer de forts dommages sur la santé publique (principalement des allergies) aussi bien que d'avoir des impacts directs sur l'économie (ex. entraver les voies navigables, encrasser des tuyaux ou des bâtiments). Unes des options pour réduire l'introduction des IAS est d'augmenter les contrôles aux frontières pour détecter et stopper les introductions.

Classez les éléments suivants dans l'ordre que vous considérez important pour un système de contrôle des frontières effectif et proportionné (vous ne pouvez choisir une position qu'une seule et une seule fois)

	1	2	3	4	5
Dépistage des espèces /marchandises exotiques entrant dans l'UE pour la première fois afin de minimiser les risques de problèmes futurs. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Informations claires et accessibles pour les importateurs et les exportateurs d'espèces et de marchandises. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Efficacité des contrôles aux frontières. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eviter de nouvelles charges administratives. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un changement minimal aux procédures de routine (familière) (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Question 6 : La majorité des dégâts réalisés sur la biodiversité européenne résultent d'introductions intentionnelles d'espèces exotiques envahissantes utilisées comme matières premières ou utiliser comme matériaux de retenue, mais également d'évasions accidentelles de ces espèces introduites (voir les documents d'information - liens utiles). Les mesures de minimisation de tels risques, incluent un règlement plus efficace du commerce et de l'utilisation d'espèces exotiques potentiellement envahissantes. Indiquez si vous considérez que de telles limitations sont applicables aux domaines suivants.

	Oui	Parfois	Non	Je ne sais pas
Horticulture et centres jardiniers (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aménagement et construction (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Agriculture (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sylviculture (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animaux domestiques et commerce ornemental de poissons (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pêche (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Recherche scientifique (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Question 7 : Parmi les propositions énumérées ci-dessous, choisissez jusqu'à trois mesures qui selon vous amélioreraient au mieux la sensibilisation du public aux risques liés aux espèces exotiques envahissantes et pour encourageraient l'utilisation d'espèces indigènes de préférence aux espèces exotiques. (Facultatif)

<input type="checkbox"/> Sensibilisation du public et campagnes d'information
<input type="checkbox"/> Codes de conduite volontaires (ex. conseils sur quelles sont les plantes aquatiques à éviter dans les jardins, quels appâts employer dans la pêche à la ligne...)
<input type="checkbox"/> Systèmes particuliers d'étiquetage et d'authentification pour des espèces indigènes, originaires localement.
<input type="checkbox"/> Un registre énumérant les fournisseurs d'espèces indigènes (<i>localement originaires</i>) agréés
<input type="checkbox"/> Système d'enregistrement pour quelques genres d'animaux de compagnie exotiques
<input type="checkbox"/> Un impôt ou un prélèvement sur le prix d'achat des espèces exotiques envahissantes
<input type="checkbox"/> Une interdiction de vendre des espèces exotiques envahissantes
<input type="checkbox"/> Une interdiction de garder et d'élever des espèces exotiques envahissantes

Question 8 : Les risques d'introductions involontaires doivent être abordés par des mesures adaptées aux différentes voies d'introduction existantes. Parmi les propositions énumérées ci-dessous, choisissez jusqu'à trois propositions qui selon vous sont les plus adaptées pour promouvoir une pratique responsable et stimuler l'innovation dans des secteurs économiques appropriés. (Facultatif)

<input type="checkbox"/> Code des meilleures pratiques
<input type="checkbox"/> Incitations financières pour développer l'approvisionnement en espèces indigènes
<input type="checkbox"/> Taxes environnementales sur pour les activités utilisant des espèces exotiques envahissantes
<input type="checkbox"/> Régime de responsabilité et de compensation
<input type="checkbox"/> Assurance obligatoire
<input type="checkbox"/> Règlement des voies et des vecteurs spécifiques (par exemple lié à l'expédition et à l'aviation)
<input type="checkbox"/> Criminaliser l'acte d'introduction d'IAS dans la nature.

SECTION 3 : DÉTECTION PRÉCOCE ET RÉPONSE RAPIDE - OPTIONS POUR S'EN LIBÉRER

Question 9 : Un système pour la détection précoce et l'échange d'informations pourrait être établi au niveau communautaire, incluant une sorte de « bibliothèque » centrale d'informations et un inventaire des espèces exotiques envahissantes en Europe, une base de données des mesures de contrôle et un système d'alerte et de surveillance pour les IAS nouvellement détectées. Si un tel système est établi, il devrait l'être de préférence sur des réseaux déjà existants (voir les documents d'information - liens utiles). Veuillez

indiquer à quel point les critères suivants vous semblent importants pour un futur système européen d'alerte précoce et de réponse rapide.

	très important	relativement important	Pas très important	Pas du tout important	Je ne sais pas
Les Etats Membres sont obligés de fournir les informations nécessaires. (optionnel)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les Etats Membres sont obligés de mettre en œuvre les contrôles nécessaires. (optionnel)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le système assure des informations cohérentes et une détection précoce dans toute l'UE (optionnel)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le système permet un échange prompt des alertes entre les pays voisins (optionnel)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aucune augmentation significative de la charge administrative pour les Etats membres (optionnel)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'information est accessible au public (optionnel)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SECTION 4 : CONTROLE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES6 OPTIONS POUR S'EN LIBERER.

Question 10: Là où la prévention échoue, un arrachage rapide dès la première apparition est meilleur marché qu'un contrôle à long-terme et un confinement d'espèces exotiques envahissantes déjà bienimplantées. Une planification peut être employée pour fixer des priorités, établir des procédures rapides de réponse et coordonner la mise en œuvre d'un programme de contrôle à long terme. Veuillez indiquer à quel point vous êtes en accord avec chacune des options identifiées ci-dessous

	Fortement en accord	D'accord	Indécis	En désaccord	Fortement en désaccord
Des plans d'arrachage/contrôle devraient être développés au niveau communautaire pour les espèces exotiques envahissantes les plus mauvaises. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des plans d'éradication/contrôle devraient être développés au niveau communautaire pour les espèces qui ont des impacts frontaliers ou, là où des fonds européens ont été mis à disposition. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les Etats membres devraient être légalement tenus de prendre des mesures de contrôle pour les espèces exotiques envahissantes les plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

problématiques (facultatif)					
Les Etats membres devraient être obligés d'alerter et coopérer avec des États voisins où les espèces introduites peuvent avoir des impacts frontaliers. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Question 11: Les mesures d'éradication et de contrôle basées sur une évaluation profonde des impacts supposent la destruction des espèces introduites pour prévenir de leurs impacts environnementaux, économiques ou sociaux. Il s'agit d'une question sensible pour quelques membres de la société civile. Veuillez indiquer laquelle des affirmations suivantes reflètent votre opinion sur cette question.

	Oui	Non
Il n'est pas acceptable d'entreprendre le contrôle d'une espèce exotique envahissante, quelle qu'elle soit. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il n'est pas acceptable d'entreprendre le contrôle d'oiseaux et de mammifères introduits (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'action peut être acceptable si elle est soutenue par des pré-consultations et des informations publiques. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un contrôle est justifié pour conserver la biodiversité européenne et la fonction des écosystèmes. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un contrôle est justifié pour protéger les intérêts économiques européens. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aucune de ce qui précède (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SECTION 5 : LES CONDITIONS DU SUCCES

Question 12: Pour être efficace, un cadre communautaire pour combattre les espèces exotiques envahissantes doit être bien compris et largement soutenu par le grand public, les secteurs économiques appropriés et les gouvernements. Veuillez indiquer, selon vous, à quel point, ce qui suit est important pour une action réussie à travers l'Europe.

	très important	relativement important	Pas très important	Pas du tout important	Je ne sais pas
Construire un contexte de sensibilisation du public à ces problèmes (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impliquer le public dans la recherche d'alternatives et de solutions. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Construire des partenariats sur le long terme avec les usagers et les	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

secteurs concernés. (facultatif)					
Favoriser les approches volontaires et les meilleures pratiques là où cela est réalisable. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Créer un centre de ressources tout en un et facile d'accès sur les espèces exotiques en UE (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Donner aux Etats membres la responsabilité de la mise en œuvre d'actions lorsque cela est nécessaire. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rationaliser le cadre de réglementation (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Minimiser les coûts de toutes nouvelles mesures. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diffuser les résultats des évaluations de coûts liés à l'impact des espèces exotiques envahissantes en comparaison des coûts de prévention, d'éradication ou de contrôle. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Question 13: Des plans de prévention et de contrôle d'envergure, engendrent des implications financières pour les Etats membres. Les incursions n'affectent pas les Etats de la même manière mais l'inaction d'un seul Etat peut entraîner une augmentation des coûts et des impacts environnementaux pour les autres Etats membres. Une aide financière européenne pourrait être envisagée pour encourager ou exiger des Etats membres qu'ils mettent en place des actions rapides avant que les problèmes ne s'étendent au-delà de leurs frontières. Des options seraient d'inclure un ajustement des instruments déjà existants ou le développement de nouveaux mécanismes (par ex. : similaire aux fonds de solidarité dans le cadre de la politique européenne de protection des plantes).

Cochez les cases ci-dessous pour indiquer si oui et quand des fonds Européens devraient être disponibles pour des mesures d'éradication/contrôle.

	Oui	Non
Jamais : le financement des programmes de gestion est l'affaire des Etats membres (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quand une espèce exotique envahissante est détectée localement (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quand une espèce exotique envahissante peut avoir des impacts au-delà des frontières. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quand un plan d'action communautaire sera mis en place pour coordonner un contrôle et un management à long terme des espèces concernées. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quand le contrôle est lié à la restauration de la biodiversité indigène (importance de la Communauté) (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Question 14: En tant qu'exportateur principal, l'UE contribue à la diffusion des espèces exotiques envahissantes potentielles dans d'autres pays. En tant que donateur important, elle fournit également une aide financière pour des programmes dans les pays en voie de développement qui peuvent participer à l'introduction et l'utilisation d'espèces exotiques potentiellement envahissantes. Des risques de ce type ne sont actuellement pas abordés dans les travaux de coopération au développement de l'UE. Veuillez indiquer si vous êtes d'accord ou pas avec les affirmations suivantes:

	Je suis fortement d'accord	Je suis d'accord	Je ne suis pas d'accord	Je suis fortement en désaccord	Sans avis
Les Etats membres et l'UE devraient identifier le risque que les activités sous leur contrôle peuvent poser à d'autres pays en tant que source potentielle d'IAS. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'UE devrait prendre des mesures appropriées dans le cadre de leurs activités liées à l'import et dans leurs programmes d'aide au développement, afin de réduire les risques d'IAS (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Question 15: Quelles sont les barrières principales au lancement de politiques efficaces de prévention et de management des espèces exotiques envahissantes en Europe? Pour chacune des catégories suivantes, cochez la case appropriée pour exprimer votre point de vue.

	Oui	Non	Je ne sais pas
Les usagers ne savent pas quelles espèces sont indigènes et lesquelles sont introduites. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les utilisateurs ne se rendent pas compte des risques liés aux espèces exotiques envahissantes (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les solutions alternatives aux espèces introduites ne sont pas lancées efficacement (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il n'y a aucune incitation pour encourager les usagers à permuter pour des espèces indigènes. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les revendeurs n'ont pas d'alternatives viables aux espèces introduites. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les espèces exotiques envahissantes n'obtiennent que peu d'attention de la part des politiques et des medias. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les gouvernements ne travaillent pas conjointement avec les industries pour traiter ce problème (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les lois et l'administration sont complexes: il est difficile de	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

comprendre ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas (facultatif)			
Les coûts de conformité des plans les plus efficaces seraient trop élevés pour les gouvernements. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des mesures plus fortes décourageraient les commerçants et affecteraient la compétitivité internationale (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les responsables d'introduction d'espèces exotiques envahissantes ne soutiennent pas les coûts dus aux conséquences de leurs actions. (facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SECTION 6: PROFILE DU REpondANT

Question 16: Répondez-vous en tant qu'individu ou au nom d'une organisation? (Facultatif)

<input type="checkbox"/> en tant qu'individu	<input type="checkbox"/> au nom d'une organisation
--	--

Question 17: Quel est votre pays de résidence ou où est établie votre organisation? (Facultatif)

--

(Traduction réalisée par Lahlou Anissa, Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels)